

Ça s'est passé un 1^o novembre : 1347 : La Peste à Marseille !

Le 1er novembre 1347, la peste noire, importée de Crimée par des galères génoises, débarque à Marseille. L'épidémie va se développer dans toute l'Europe .

<http://www.herodote.net/histoire/evenement.php?jour=13471101>

La cour des compte critique sévèrement l'organisation de la protection de l'enfance.

Le rapport résulte d'un travail conduit en commun avec les chambres régionales des comptes dans 17 départements, 18 tribunaux de grande instance, 8 cours d'appel, 5 services départementaux de la Protection judiciaire de la jeunesse et plusieurs associations. Il critique le manque de coordination au niveau national, l'absence d'outils communs aux départements, l'absence de coordination entre juges des enfants, départements PJJ.. mais aussi la rigidité de l'offre institutionnelle, essentiellement associative, quasiment pas évaluée (en moyenne un contrôle... tous les 26 ans). Ce rapport met aussi en exergue la difficile application de la loi du 5 mars 2007 et l'excès de judiciarisation des mesures (82% des mesures de protection). Au passage, si de nombreux dysfonctionnements sont pointés, des pratiques exemplaires sont soulignées.

Lire le rapport (180 pages passionnantes !) :

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/094000471/>

Lire le résumé :

<http://www.ccomptes.fr/fr/CC/documents/Allocutions/Discours-protection-enfance.pdf>

2 millions de morts par an :

La lutte contre la tuberculose fait partie des priorités de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Cette maladie tue, en effet, chaque année deux millions de personnes dans le monde. Et en dépit des progrès réalisés depuis la mise en œuvre de la stratégie DOTS (Directly Observed Treatment, Short-course), il y a neuf ans, la tuberculose représente une véritable menace. D'autant qu'avec la progression de l'épidémie de sida, cette maladie a connu un développement encore plus rapide ces dernières années, en Afrique notamment.

http://www.rfi.fr/actufr/articles/063/article_35000.asp

à noter : en France au début du 20^e siècle, la tuberculose causait 150.000 mort par an, d'où la multiplication des sanatoriums. Ces équipements se sont reconvertis depuis dans le champ social et médico-social.

Qui a peur d'un Grand Paris ? Pourquoi à gauche comme à droite, les politiques et les élus se refusent-ils à réunifier la Ville et lui donner des institutions démocratiques, et préfèrent une agglomération coupée en deux par le périphérique, entre une vieille capitale corsetée dans son rempart, et

l'émiettement ingérable des banlieues ; métropole parisienne où les inégalités s'amplifient jusqu'à créer des îlots d'apartheid social ?

<http://parisbanlieue.blog.lemonde.fr/>

Sans papiers : luttes pour un traitement identique des situations similaires.

Alors que le [Conseil d'Etat a annulé](#), lundi 26 octobre, la circulaire du 7 janvier 2008 précisant les conditions de régularisation par le travail prise en application de l'article 40 de la loi Hortefeux de novembre 2007, le ministre de l'immigration, Eric Besson a annoncé, mercredi soir, préparer un nouveau texte.

Le 1er octobre, les dirigeants de ces cinq syndicats et de six associations (Droits devant !, Ligue des droits de l'homme, Cimade, Femmes égalité, Autremonde, RESF) se sont en effet alarmés, dans un courrier adressé au premier ministre François Fillon, des tracasseries administratives croissantes rencontrées par les travailleurs étrangers engagés dans une procédure de régularisation.

"Le traitement de chaque dossier est loin d'être similaire selon les départements et même entre salarié(e)s de situation parfaitement identique, y compris au sein d'une même entreprise", insistaient ces onze organisations. Elles demandaient que soit édictée une circulaire précise et *"claire"* des conditions de régularisation des salariés sans papiers.

Depuis le 12 octobre, les travailleurs sans papiers se sont engagés dans un nouveau mouvement de grève. Plus de 4 000 d'entre eux occupent actuellement une quarantaine de sites (agences d'intérim, restaurants, chantiers, entreprises) pour demander leur régularisation.

http://lemonde.fr/societe/article/2009/10/29/sans-papiers-nouvelle-circulaire-pour-la-regularisation-par-le-travail_1260181_3224.html#ens_id=1237707

Des agences d'intérim mais aussi des entreprises, des restaurants ou des chantiers: depuis le 12 octobre et le lancement d'un mouvement de grève coordonnée, la liste des locaux occupés par des sans-papiers réclamant leur régularisation ne cesse de s'allonger. Leurs revendications sont portées par un front de syndicats et d'associations qui dénonce notamment *"l'arbitraire préfectoral"* dans l'examen des dossiers de régularisation par le travail.

Ces actions rassemblaient, vendredi 30 octobre, plus de 4 200 sans-papiers dans une quarantaine de sites, essentiellement en Ile-de-France. *"Deux cents sans-papiers supplémentaires nous rejoignent chaque jour"*, a expliqué en début de semaine Francine Blanche, secrétaire confédérale de la CGT, devant le Centre Pompidou où le restaurant Georges était occupé depuis plusieurs jours.

http://lemonde.fr/societe/article/2009/10/30/les-travailleurs-sans-papiers-multiplient-les-actions_1260901_3224.html#ens_id=1237707

Hébergement : sas, tremplin ou impasse ?

Voir à ce sujet une vidéo (sur Dailymotion), faite par la fondation Abbé Pierre, qui illustre le processus de « stabilisation », ses avancées et ses risques.

<http://www.dailymotion.com/relevance/search/H%C3%A9bergement%3A%2C+tremplin+ou+impasse+%3F>